

**Ameli.fr : 10 millions de Comptes assuré et des services enrichis**

**L'Assurance Maladie franchit le cap des 10 millions d'assurés  
ayant créé leur compte sur ameli.fr !**

Très pratique, le compte sur ameli.fr est devenu en quelques années le premier mode de contact entre l'Assurance Maladie et ses assurés en fluidifiant les démarches de chacun. Chaque mois, ce sont ainsi **2 millions** de visiteurs distincts qui se connectent à leur compte sur ameli.fr, et **8 millions** de connexions par mois en moyenne (+ **25%** par rapport à l'année 2011) !

Ces résultats encourageants sont le fruit de l'évolution de la gamme de services en ligne, un enjeu fort pour l'Assurance Maladie.

Ainsi, en juin dernier, l'Assurance Maladie a intégré au compte sur ameli.fr une messagerie permettant des échanges facilités entre les assurés et les caisses d'Assurance Maladie. Sur l'axe prévention, pour les futures mamans, cette nouvelle version proposait un accompagnement personnalisé dans le cadre du retour à domicile après l'accouchement.

Aujourd'hui, **l'Assurance Maladie franchit une nouvelle étape avec la création d'une offre mobile pour le Compte assuré**. Un objectif essentiel : répondre à une nouvelle exigence du client, un accès direct aux informations utiles, « *où que je sois, à tout moment* ».

Un site mobile est donc dorénavant disponible pour les adhérents du compte sur ameli.fr. Cette version optimisée du compte permettra à chacun de consulter ses derniers remboursements et ses informations personnelles.

Pour accéder au site mobile optimisé, **flashez le QR Code** ci-dessous :



Ou saisissez l'URL suivante : <https://ameli.moncompte.mobi/>

Pour compléter cette offre, une **application mobile du Compte assuré** sera disponible gratuitement sur les « markets » concernés (**Android et Iphone**) à partir des premiers mois de l'année 2013.

## Annexe – les services accessibles sur ameli.fr

- **ameli.fr, l'Assurance Maladie en ligne : toutes les informations sur les droits et les démarches**

Le site [ameli.fr](http://ameli.fr) bénéficie en moyenne de **7.5 millions de visites chaque mois**.

Selon le panel Nielsen / Médiamétrie NetRatings de novembre 2011, **il figure en tête des sites Internet des organismes publics et associations**<sup>1</sup>.

Le site regroupe des informations très complètes pour les assurés, sur les soins et remboursements, les droits et démarches, les offres de prévention de l'Assurance Maladie.

<sup>1</sup> Classement des sites de la sous-catégorie "Service public / Gouvernement" appartenant à la catégorie « Organismes publics / associations » - Source : Médiamétrie/NetRatings - Novembre 2011



### Le Compte sur ameli.fr

La consultation des derniers remboursements constitue de loin le **premier motif de consultation du compte (76% des consultations des adhérents)**.

Le service « téléchargement de l'attestation de droits » a aussi progressé de **plus de 60%** entre 2011 et 2012. Plus de **900 000 téléchargements** de documents ou démarches en ligne ont été comptabilisés en juillet 2012.

**267 000 emails** sont envoyés par les adhérents chaque mois.



Pour rappel, le **compte sur ameli.fr** s'articule autour de **4 rubriques** :

- **Paiements**
  - Derniers remboursements de soins,
  - Relevés mensuels de prestations : il permet aux assurés de disposer d'un récapitulatif des paiements effectués par l'Assurance Maladie au cours du dernier mois
  - Relevé annuel de prestations : il permet aux assurés d'interroger un récapitulatif des dépenses prises en charge au cours de l'année écoulée.

- Relevé fiscal annuel : si l'assuré a eu durant l'année écoulée des indemnités journalières et autres éléments fiscalisables, il a la possibilité de télécharger directement son relevé fiscal dans son compte pour vérifier les informations pré-remplies par l'administration fiscale.
- Suivi du montant des participations forfaitaires et franchises
- **Demandes**
  - Attestation de droits : l'assuré peut télécharger en quelques clics une attestation de droits pour lui et chacun des bénéficiaires qui lui sont rattachés.
  - Attestation de paiement d'indemnités journalières
  - Carte Européenne d'Assurance Maladie : elle permet de se faire soigner et rembourser en cas de problème de santé en Europe. Elle est gratuite et valable un an. Pour l'obtenir, il suffit à l'assuré de remplir le formulaire de demande directement sur son compte sur [ameli.fr](http://ameli.fr)
  - Déclaration de perte ou vol de carte Vitale et envoi automatique d'un dossier pour la délivrance d'une nouvelle carte.
- **Informations personnelles**
  - Suivi en ligne de la délivrance de carte Vitale : tout assuré ayant déclaré en ligne la perte de sa carte vitale pourra ensuite suivre les étapes de la délivrance de sa nouvelle carte Vitale.
  - Consultation d'informations liées à l'état civil de l'assuré et de ses ayants-droits, la caisse de rattachement ; en se connectant sur le [compte ameli.fr](http://compte.ameli.fr) à la rubrique « Mon profil / Mon adresse postale », l'assuré peut aussi mettre à jour sa nouvelle adresse et sa date de déménagement.
- **Espace prévention**
  - Informations sur les offres de prévention personnalisées selon sa situation, « Vous attendez un enfant », « Vos rendez-vous M'T dents »... : si une assurée est enceinte ou pour faire bénéficier un enfant du programme M'T dents, des conseils et des informations adaptés à sa situation sont disponibles sur le compte. Grâce à des conseils personnalisés, des calendriers, le service « Vous attendez un enfant » accompagne l'assurée dans le suivi de sa grossesse.
  - Information générale sur les programmes et actions de prévention de l'Assurance Maladie

■ **ameli-direct.fr : choisir avant de consulter**

L'Assurance Maladie propose avec [ameli-direct.fr](http://ameli-direct.fr) un site pour aider les assurés à se repérer dans l'offre de soins et à mieux gérer leurs dépenses de santé.

**Ameli-direct.fr permet de choisir un professionnel de santé ou un établissement de soins en fonction notamment des actes et des tarifs pratiqués.**

Aujourd'hui, ameli-direct enregistre environ 400 000 visites par mois.

En quelques clics, les internautes accèdent à des informations détaillées :

*Pour un professionnel de santé :*

- nom et coordonnées
- profession et actes pratiqués
- tarifs des consultations et des actes
- informations sur les remboursements de l'Assurance Maladie
- s'il est conventionné, son secteur conventionnel (1 ou 2) et s'il accepte ou non la carte vitale

*Pour un établissement de soins :*

- nom et coordonnées
- spécialités et médecins y exerçant
- actes pratiqués ou maladies traitées
- nombre d'hospitalisations et durée moyenne de séjour par acte
- tarifs et informations sur les remboursements de l'Assurance Maladie



■ **ameli-sante.fr : le site référence en information santé de l'Assurance Maladie**

En mai 2010, l'Assurance Maladie a ouvert un nouveau site référence en information santé : [ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr).

L'objectif de ce site est d'informer les assurés sur différents thèmes de santé et sur les offres de prévention de l'Assurance Maladie afin de les aider à agir et à mieux gérer leur santé au quotidien et dans la durée.

Pour chaque thème, l'internaute dispose d'informations médicales validées par des experts, illustrées par des schémas, vidéos ou interviews de professionnels de santé.



**Le site reçoit environ 300 000 visites par mois et comprend 150 thèmes de santé distincts. Il y en aura 175 à fin 2012 et 250 à fin 2013.**

Pour répondre aux questions les plus fréquentes des internautes, [ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr) traite des maux du quotidien, des maladies courantes mais aussi des pathologies plus lourdes.